



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juin 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 06 16-07- SCOLAIRE - Subvention de
fonctionnement à l'école privée "Notre Dame des Vallons" pour les
classes maternelles – année scolaire 2024-2025

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 03/06/2025
En exercice : 33	
Présents : 26	Affichage de la convocation : 10/06/2025
Pouvoirs : 6	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 17/06/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Christian NEUVILLE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Depuis la loi pour l'école de la confiance, l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans. Conséquence de l'abaissement de l'âge de l'école obligatoire, les communes doivent participer aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat avec l'État. Ainsi, à l'instar des classes élémentaires, ce sont donc l'ensemble des dépenses de fonctionnement qui doivent être prises en compte dans la fixation du forfait communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de déterminer, pour l'année scolaire 2024-2025, le montant des subventions de fonctionnement attribuées à l'école privée "Notre dame de vallons" pour les classes maternelles.

Le montant de la subvention est égal :

Nombre d'élèves des classes maternelles de l'école privée résidant à Vaugneray x forfait communal

Définition du forfait communal : Montant des frais engagés (entretien de bâtiment, eau, chauffage, éclairage, téléphone, salaires personnel d'entretien, fournitures scolaires, crédit bureau, entretien de matériel) au cours de l'exercice 2024 pour l'école maternelle publique / Nombre d'élèves fréquentant l'école maternelle publique

A	Dépenses de fonctionnement maternelle	264 224,56 €
B	Nombre d'élèves école publique	178
A/B	Forfait par élève	1 484,41€
Subvention Notre Dame des Vallons (92*1 484,41€)	92 élèves	136 565,72€

Le montant de la subvention 2024 basée sur les dépenses du compte financier 2023 était de 125 228, 12€

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

5 abstentions,

26 suffrages exprimés :

26 voix pour

Mme Isabelle VIDAL sort de la salle et ne prend pas part au vote

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

VOTE une subvention de fonctionnement de 136 565,72 € pour l'année scolaire 2024-2025 à l'école privée " Notre Dame des Vallons " pour les classes maternelles

DIT QUE le montant sera prélevé au chapitre 65 du budget 2025 dûment provisionné.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
20.06.25
et de la publication en mairie le
20.06.25

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



ANNEXE DETAIL DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT

Extraction CA 2024

Fonction nature	Libellé nature	Vaugneray	Vaugneray	Saint Laurent de Vaux		Total maternelle	Total élémentaire
		Ecole maternelle	Ecole Primaire	Ecole Regroupée	Clé de répartition		
		211	212	213			
6064	Livres	0,00	3 832,87	1 551,40	50%	775,70	4 608,57
6067	Fournitures scolaires	3 555,35	31 097,93	2 746,59	50%	1 373,30	33 271,23
6156	Maintenance	872,91	7 133,20	1 757,77	50%	878,89	8 012,09
6161	Multirisques	509,76	2 069,86	0,00	50%	0,00	2 069,86
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	50%	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 115,44	1 881,97	789,73	50%	394,87	2 276,84
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 532,00	9 853,02	3 120,00	50%	1 560,00	11 413,02
60#11	Eau et assainissement	1 504,50	2 425,30	693,18	50%	346,59	2 771,89
60612	Energie - Electricité	11 015,87	26 499,22	3 160,84	50%	1 580,42	28 079,64
60632	Fournitures de petit équip.	76,88	1 512,56	311,40	50%	155,70	1 668,26
61558	Entretien réparat'austr fournis	532,20	3 369,47	660,07	50%	330,04	3 699,51
615221	Bâtiments publics	1 247,76	8 516,51	3 260,24	50%	1 630,12	10 146,63
Total 011	Charges à caractère général	25 962,67	98 991,91	18 051,22	50%	8 249,93	108 017,54
012	Dépenses de personnel scolaire	222 874,70	31 692,16				31 692,16
	Dépenses administratif	6 361,56	7 652,81				7 652,81
	TOTAL					264 224,56	147 362,51

Ecole publique	Dépenses	Elèves	Forfait communal
Maternelle	264 224,56 €	178	1 484,41 €
Elémentaire	147 362,51 €	322	457,65 €

Ecole privée	Elèves	Subvention 2025	Subvention 2024
Maternelle	92	136 565,72 €	125 228,12 €
Elémentaire	146	66 816,90 €	65 015,62 €